

Nantes, le 5 février 2024

## CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 9 FÉVRIER 2024

# Plan de prévention du bruit dans l'environnement : la santé des habitants au cœur des préoccupations de Nantes Métropole

Le bruit constitue une nuisance, sous-estimée, très présente dans la vie quotidienne et qui a des conséquences importantes sur la santé. Le bruit exerce également une pression supplémentaire sur le vivant, sur terre comme dans la mer. Grâce à son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), Nantes Métropole diminue les nuisances sonores et ainsi améliore le cadre de vie et la santé des habitants de son territoire. La collectivité doit mettre ce plan à jour, tous les 5 ans. Ce nouveau PPBE répond aux demandes exprimées par l'enquête menée lors de l'évaluation participative de santé<sup>1</sup> en 2022 et affirme de hautes ambitions pour lutter contre le bruit.

Les cartes de bruit stratégiques (CBS), adoptées en Conseil métropolitain du 6 octobre 2023, ont mis en évidence que :

- Le bruit routier est la source sonore responsable de l'exposition au bruit de la plus grande part de la population. 64 600 habitants seraient fortement gênés, 8 300 habitants subiraient des troubles profonds du sommeil et 1 300 personnes souffriraient de cardiopathies ischémiques imputables à cette source de bruit.
- Le bruit aérien gênerait fortement 2 900 habitants et 300 habitants subiraient des troubles profonds du sommeil. Cette estimation répond à une méthodologie réglementaire appliquée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), le nombre d'habitants qui subirait ces nuisances aériennes pourrait s'avérer être plus important.
- Le bruit ferré gênerait fortement 7 900 habitants et 2 200 habitants subiraient des troubles profonds du sommeil.
- Enfin, la population est très peu exposée au bruit industriel.

### Un plan d'actions qui s'articule autour de 5 objectifs

Le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de Nantes Métropole propose de poursuivre et d'intensifier les actions déjà engagées sur le territoire métropolitain et d'en lancer de nouvelles afin d'améliorer notre connaissance sur l'environnement sonore de notre territoire.

Il est organisé en 5 objectifs :

- Objectif 1 : Prévenir et réduire les nuisances sonores des transports routiers et ferroviaires
- Objectif 2 : Intégrer l'enjeu de l'environnement sonore dans l'aménagement
- Objectif 3 : Connaître pour mieux protéger (observation de l'environnement sonore de Nantes Métropole)
- Objectif 4 : Intensifier les actions d'exemplarité de la Métropole
- Objectif 5 : Informer et sensibiliser les citoyens

<sup>1</sup> Nantes Métropole a mené une évaluation participative pour permettre aux différentes parties prenantes (habitants, acteurs de la santé, communes) de participer à la réflexion et à l'élaboration de la politique métropolitaine de santé.

## Les actions phares du plan de prévention du bruit dans l'environnement

### Favoriser le report modal vers les modes alternatifs de déplacement



Le plan de déplacements urbains (PDU) 2018-2027 ambitionne de faire passer le taux d'utilisation de la voiture « solo » d'environ 50 % des déplacements en 2015 à moins de 25% en 2030 au bénéfice du vélo, de la marche à pied, des transports collectifs et de la voiture passager. En favorisant le report modal vers les modes actifs, en encourageant des alternatives plus silencieuses que la voiture, en réduisant les vitesses de circulation, en organisant la logistique urbaine et en modifiant la circulation, Nantes Métropole diminue les nuisances sonores dues au transport routier.

### Réduire le bruit du tramway pour créer une ambiance apaisée

Le développement des infrastructures ferroviaires engendre des émissions sonores, source de nuisance pour les populations riveraines. Afin de réduire ces émissions sonores, une maintenance des infrastructures est organisée avec, entre autres, les actions suivantes :

- la définition, par la SEMITAN, d'un plan de maintenance des installations de la voie ferrée,
- un entretien régulier des rails usés par les équipes de maintenance de la SEMITAN,
- un plan de ré-usinage des roues des tramways pour diminuer les bruits d'impact,
- la pose d'équipements de graissage permettant de réduire le crissement dans les courbes dont le rayon est inférieur à 80 mètres lorsque cela ne remet pas en cause la sécurité des différents usagers, comme cela a été fait sur la portion de Motte-Rouge l'été dernier.
- la réalisation d'études vibratoires dans les zones les plus urbaines,
- un déploiement, en milieu urbain quand cela est justifié, de semelles sous les rails réduisant la transmission des vibrations causées par le passage des tramways,
- une mise en œuvre, quand cela est compatible avec les usages urbains, de revêtements végétalisés sur les plateformes tramway, l'utilisation d'amortisseur pour les aiguilles des appareils de voie quand cela est possible.



### Protéger les publics sensibles aux nuisances sonores

Les enfants et les seniors sont considérés comme des personnes plus sensibles aux nuisances sonores. En renforçant les mesures d'apaisement des abords des écoles à l'échelle du territoire métropolitain, en aménageant des lieux de dépose et cheminements sécurisés, pour favoriser les modes actifs (pédibus, vélobus, etc.) et en étendant progressivement et en fonction du contexte local, l'expérimentation de la fermeture des accès aux véhicules motorisés des abords des écoles, les enfants se trouvent mieux protégés. Des recommandations d'aménagement pour mieux accueillir les seniors dans l'espace public permettent de les éloigner des nuisances sonores.

### Créer l'observatoire de l'environnement sonore de Nantes Métropole

La première pierre de cet observatoire sera la mise en place d'un réseau de mesure permanent de l'environnement terrestre. Ce réseau va permettre notamment de mettre en évidence les différents degrés d'exposition au bruit des populations entre les différents jours de la semaine et les différentes périodes de l'année. Il va ainsi favoriser le suivi et l'évaluation acoustique des grands projets mis en place dans le cadre de la politique d'aménagement de la ville.

### Concernant le bruit aérien

Même si la gestion des nuisances et des pollutions aériennes liées à la situation de Nantes Atlantique n'est pas de la compétence de Nantes Métropole, ce sujet est au cœur des préoccupations métropolitaines. Un observatoire territorial autour de Nantes Atlantique (OTANA), sous la forme d'un site internet, a été initié par l'État en 2020. Son but est d'informer l'ensemble des citoyens et acteurs du territoire et de suivre les dynamiques territoriales autour de l'aéroport. Il donne notamment des

## Invitation presse

informations sur l'activité de Nantes-Atlantique et ses effets notamment en termes de bruit, de qualité de l'air, de santé. Nantes Métropole réaffirme son intérêt pour un tel observatoire qui doit davantage être le fruit d'un travail mené avec les collectivités et les différents organismes producteurs de données et partenaires, afin notamment de mieux informer les riverains et de servir de base aux réflexions de chacun.

En suivant et contribuant aux différentes instances techniques et politiques, Nantes Métropole s'assure de la transparence, de la qualité des analyses et de leur bonne diffusion. Nantes Métropole demande notamment à l'État d'augmenter significativement le nombre de stations de mesure et de mandater un organisme indépendant pour parfaire l'analyse des données et construire des indicateurs plus représentatifs de la nuisance sonore aérienne vécue.